



Club des Sports de Glace de Strasbourg - Alsace
Section Hockey Mineur

Convocation à une assemblée générale ordinaire de section

Strasbourg, le 3 juin 2019

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'Assemblée Générale de la Section de Hockey du C.S.G.S.A. pour la saison 2018-2019 se tiendra

LE MARDI 18 JUIN 2019 A 19 H 00

au C.R.E.P.S.,
4, allée du Sommerhof
67200 STRASBOURG

L'Ordre du Jour est le suivant :

- 1) Ouverture de l'Assemblée Générale et vérification des pouvoirs et du quorum
- 2) Lecture et approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 14 juin 2018.
- 3) Compte-Rendu d'activité – Rapport Moral
- 4) Rapport financier
- 5) Quitus au Comité
- 6) Quitus au Trésorier
- 7) Election des membres du Comité et des Délégués des Parents
- 8) Election des membres de la Section au Conseil d'Administration du C.S.G.S.A.
- 9) Politique Sportive et montants des cotisations pour la saison 2018/2019.
- 10) Questions diverses.

Contact

Jacques POUSSE

Président

de la section hockey du C.S.G.S.A

06.29.01.86.30

jacques.pousse@gmail.com

Les candidatures au Comité doivent être parvenues au plus tard pour le 16 juin 2019 par mail à jacques.pousse@gmail.com.

Les candidats aux postes de membres du Comité et délégués de parents doivent être âgés de 18 ans au moins et être titulaires d'une licence Fédérale depuis au moins six mois au jour de l'Assemblée Générale.

Les membres ne pouvant pas assister à cette Assemblée Générale ont la possibilité de déléguer pouvoir à un autre membre pour se faire représenter (à raison d'un pouvoir maximum par personne). Pour se faire, il suffit de remplir le formulaire ci-joint.

.../...



Club des Sports de Glace de Strasbourg – Alsace *Section Hockey Mineur*

.../...

Les membres ne pouvant pas assister à cette Assemblée Générale ont la possibilité de déléguer pouvoir à un autre membre pour se faire représenter (à raison d'un pouvoir maximum par personne). Pour se faire, il suffit de remplir le formulaire ci-joint.

Souhaitant vivement vous retrouver lors de cette Assemblée Générale, je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'assurance de mes salutations sportives les meilleures.

Jacques Pousse
Président de la Section Hockey du CSGSA

Rappel : Art. 11 des Statuts du CSGSA concernant les personnes ayant droit de vote : " Les membres titulaires ayant une licence Fédérale ou Compétition depuis au moins 6 mois au jour de l'Assemblée Générale, âgés de 16 ans au moins au jour de l'Assemblée Générale et à jour de leur cotisation "